



Gestion des Garanties d'Origine biométhane

Rapport annuel d'activité
Janvier 2014 – Décembre 2014

SOMMAIRE

0. L'ACTIVITE DE GESTIONNAIRES DU REGISTRE DES GARANTIES D'ORIGINE EN QUELQUES CHIFFRES CLES	3
1. DEFINITIONS	4
2. LES EVOLUTIONS DU SITE GGO BIOMETHANE.....	5
3. LES QUANTITES INJECTEES EN 2014.....	5
4. L'ACTIVITE DU REGISTRE EN 2014	6
4.1. La création de comptes fournisseurs en 2014	6
4.2. La création d'un compte tiers	6
4.3. La création de sites en 2014.....	6
4.4. La création de GO en 2014.....	6
4.5. Le transfert et l'utilisation des GO en 2014.....	6
5. LES ACTEURS DU REGISTRE	7
6. CONTROLES DES INDEX	7
7. AUDITS SUR SITES	7
2 AUDITS ONT ETE COMMANDES POUR LE MOIS DE MARS 2015 AUPRES DE BUREAU VERITAS.	7
8. DONNEES FINANCIERES : FACTURATION 2014	7
9. LES PERSPECTIVES DE LA FILIERE D'INJECTION DE BIOMETHANE.....	8
9.1. Sites en injection et prévus à très court terme	8
9.2. Perspectives court/moyen terme (→ 2018, 2023)	8
9.3. Perspectives long terme → 2030.....	10
10. CONCLUSIONS	10
ANNEXES.....	11
ANNEXE 1 : DETAIL DES EVOLUTIONS	11

0. L'ACTIVITE DE GESTIONNAIRES DU REGISTRE DES GARANTIES D'ORIGINE EN QUELQUES CHIFFRES CLES

Récapitulatif des actions dans le RGO par le GGO	Rappel : Années 2012/2013	Année 2014
Création de compte Gestionnaire GO (GRDF)	1	0
Création de compte DGEC	1	0
Création de comptes fournisseurs	2	1
Création de comptes de tiers	0	1
Validation de sites d'injection	3	3

Récapitulatif des actions réalisées par les fournisseurs dans RGO	2012/2013	2014	Total
Nombre de GO créées (1 GO = 1 MWh)	9855	12133	21988
Nombre d'utilisation de GO	4130	10131	14261
Nombre de GO en attente d'utilisation			7727
Nombre de transferts (achat - vente)	0	0	0
Quantité de biométhane injecté	20066	31987	52053
Nombre de GO en attente de création			30065

Facturation période 10/2013 à 12/2014	2012-2013 en € HT année	2014 en € HT année
Création de comptes fournisseurs (3)	1000	503,62
Création de site d'injection (4)	2400	604,35
Création de Garantie d'origine (21988)	1576,8	1941,28
Total	4976,8	3049,25

1. DEFINITIONS

Compte: désigne le Compte d'un Utilisateur. Ce compte regroupe l'ensemble des services proposés à un Utilisateur à travers une interface Web commune. Pour accéder à cet espace, l'Utilisateur devra au préalable s'identifier.

CGU : désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Site et des Services (y compris tout document qui est expressément inclus par référence dans les présentes conditions générales), toutes éventuelles conditions particulières indiquées par GRDF et tous éventuels avenants aux conditions générales/particulières.

Date d'Effet de l'Inscription : désigne la date d'activation de l'Utilisateur.

Fournisseur : personne morale disposant d'une autorisation de commercialisation de gaz naturel sur le territoire français (ci-après le « Fournisseur ») conformément aux articles L.443-1 et suivants du Code de l'énergie.

GO : désigne une Garantie d'Origine de biométhane, (ou attestation de garantie d'origine de biométhane) telle que défini par le Décret no 2011-1596 du 21 novembre 2011. Une attestation de garantie d'origine est émise par unité d'énergie injectée, fixée à 1 MWh.

Gestionnaire du registre : désigne la personne morale en charge de la mise en œuvre et de l'exploitation du registre de garantie d'origine. Il est désigné par une procédure de délégation de service public pour une durée de 5 ans. GRDF est l'actuel gestionnaire du registre.

Inscription : désigne la procédure qui permet à l'interlocuteur métier d'un Fournisseur de demander l'habilitation d'un utilisateur en vue de créer un compte lui permettant d'utiliser le système d'information créé par GRDF pour la gestion des garanties d'origine biométhane

Identification : désigne la procédure par laquelle l'Utilisateur s'identifie pour accéder à son Compte.

Mot de passe : désigne le mot de passe alphanumérique, personnel, exclusif, confidentiel qui, associé au Nom d'Utilisateur, est demandé à l'Utilisateur pour accéder à son Compte.

Nom d'Utilisateur : désigne l'identifiant choisi par l'Utilisateur lors de son Inscription sur le Site et utilisé ensuite par l'Utilisateur pour accéder à son Compte.

Services: désigne les services fournis par le gestionnaire du registre via le Site dont la description et le détail figurent à l'article 3 « Présentation du Service »

Site: désigne le site Internet sécurisé édité et exploité par le gestionnaire du registre, accessible notamment depuis l'adresse URL <http://www.gobiomethane.grdf.fr> et/ou toute URL venant s'y substituer, permettant aux Utilisateurs de bénéficier des Services.

Tiers : désigne un organisme public concerné par l'activité de production et/ou de commercialisation de biométhane et qui a ouvert un compte spécifique sur le Site.

Utilisateur: désigne une personne physique titulaire d'un Compte Utilisateur, représentant un Fournisseur ou un Tiers.

2. LES EVOLUTIONS DU SITE GGO BIOMETHANE

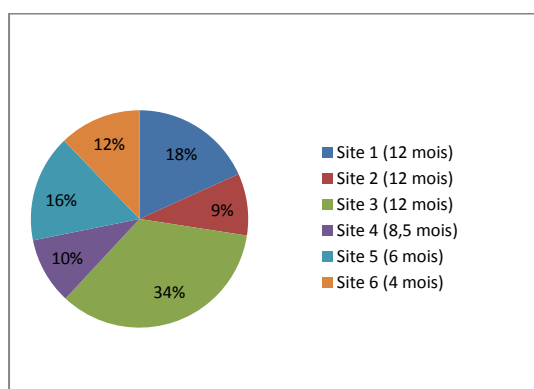
Les évolutions du registre sont les suivantes :

- Amélioration de l'ergonomie :
 - Mise en place d'une nouvelle bannière Registre des Garanties d'origine.
 - Ajout d'un nouveau bouton « Liste des fournisseurs intéressés par le marché du biométhane » dans l'encart « Devenir un acteur du biométhane ». Ce bouton permet de télécharger cette liste.
- Possibilité pour les fournisseurs de choisir de quel(s) site(s) proviennent les GO qu'ils utilisent
- Possibilité pour les fournisseurs d'éditer des attestations de GO (création, annulation) (voir en annexe 1 : attestation type)

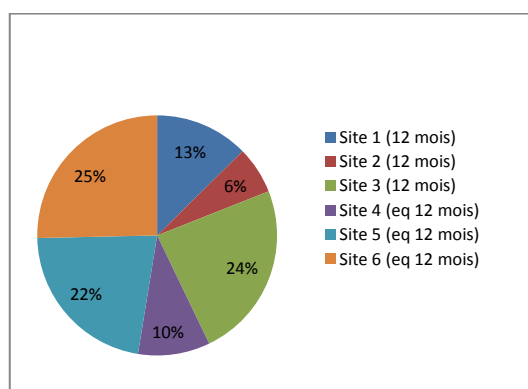
Ces deux dernières évolutions étaient demandées par les fournisseurs : Ils peuvent ainsi maintenant attester que des Garanties d'Origine utilisées dans le cadre d'un contrat vert avec une Collectivité par exemple, ont été produites par un site d'injection du territoire de cette Collectivité.

3. LES QUANTITES INJECTEES EN 2014

Au total, en 2014, les quantités injectées par les 6 installations totalisent 31 987 MWh. Elles étaient de 20 219 MWh pour 3 installations en 2013.



Production réelle des 6 sites en 2014 (base 32 GWh/an)



Production potentielle des 6 sites pour une année de fonctionnement (base 46 GWh/an)

4. L'ACTIVITE DU REGISTRE EN 2014

L'activité du registre comporte plusieurs rubriques :

1. La création de comptes
2. La création de sites de production
3. La création de GO
4. Le transfert et la destruction des GO

4.1. La création de comptes fournisseurs en 2014

Un compte fournisseur supplémentaire a été créé en 2014

Les comptes fournisseurs regroupent généralement plusieurs comptes utilisateurs.

4.2. La création d'un compte tiers

Un compte tiers a été créé en 2014 pour la CRE pour ses besoins de révision annuelle du montant de la contribution biométhane.

4.3. La création de sites en 2014

En 2014, 3 nouveaux sites d'injection ont été créés dans le registre.

4.4. La création de GO en 2014

En 2014, 12 133 GO ont été créés, correspondant à des injections sur 3 sites de production de biométhane.

4.5. Le transfert et l'utilisation des GO en 2014

Aucun transfert de GO d'un fournisseur vers un autre n'a été enregistré.

74% des GO ont été utilisés sous forme de biométhane carburant, et 26% sous forme de vente à une collectivité.

Au regard des quantités injectées en 2013 et 2014, on aurait pu créer 52053 GO, valeur à comparer aux 21 988 GO réellement créés. Au total, 30 065 GO étaient en attente de création en décembre 2014.

5. LES ACTEURS DU REGISTRE

Plusieurs acteurs interviennent dans le registre :

- **La DGEC :**
Les utilisateurs de la DGEC peuvent consulter tous les comptes, tous les sites, toutes les transactions.
2 inscrits
- **GRDF :**
Les utilisateurs de GRDF créent les comptes et les sites. Ils contrôlent les quantités demandées. En cas de problème, ils rectifient les erreurs. Ils peuvent consulter tous les comptes, tous les sites, toutes les transactions. Ils forment les nouveaux détenteurs de comptes à l'utilisation de l'outil.
2 inscrits : 2 gestionnaires
- **Les fournisseurs :**
Les utilisateurs des fournisseurs demandent la création de GO, ils sont actifs sur la place de marché.
7 inscrits, dont 2 gestionnaires et 5 superviseurs
- **Comptes de tiers :**
Un compte tiers a été créé pour les besoins de la CRE

6. CONTROLES DES INDEX

Le gestionnaire de garantie d'origine procède régulièrement à des croisements d'informations entre les demandes des fournisseurs sur le site de GO et, pour les sites qui injectent dans le réseau GRDF, les données de comptage fournies par les Allocations et mises à disposition sur le portail <https://omega.grdf.fr/>.

Le 01 février 2015, un contrôle de cohérence entre les relevés d'index pour les 6 sites déclarés dans le registre de GO a été effectué.

Il n'a révélé aucun écart significatif pour 5 des sites entre les énergies injectées sur le réseau de distribution et le nombre de Garantie d'origines déclarées dans le registre de Garantie d'origine.

7. AUDITS SUR SITES

Le bureau de contrôles Veritas a été retenu par GRDF suite à une mise en concurrence pour la réalisation d'audits sur sites en 2015. Une visite d'un site d'injection a été organisée en 2014 qui a permis de lister les éléments à auditer sur chaque site, de créer la grille d'analyse et d'évaluer le temps nécessaire à chaque audit.

2 audits ont été commandés pour le mois de mars 2015 auprès de Bureau Véritas.

8. DONNEES FINANCIERES : FACTURATION 2014

Année 2014	Montant total facturé TTC	Création de compte (HT)	Création de site (HT)	Création de GO (HT)
facturation pour les sites enregistrés dans le registre	1 065,79 €	503,62	604,35	1941.28

2 sites parmi les 6 enregistrés sont en attente de facturation en décembre 2014.

9. LES PERSPECTIVES DE LA FILIERE D'INJECTION DE BIOMETHANE

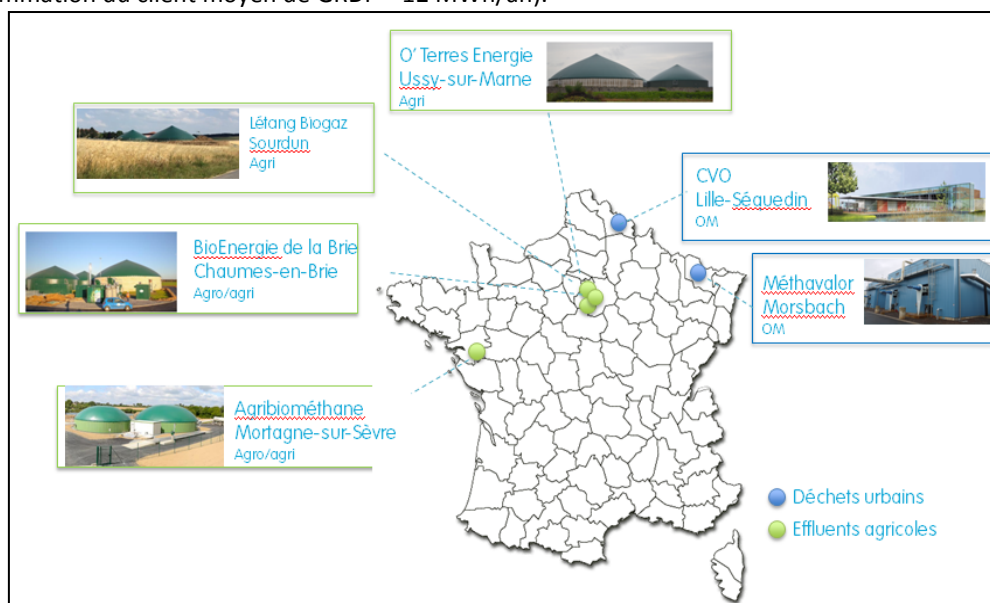
Les textes réglementaires autorisant l'injection (novembre 2011, février 2013 puis juin 2014) sont assez récents au regard du temps de conception, construction des projets, il est donc normal d'avoir encore peu de sites d'injection, peu d'acteurs et peu de transactions.

9.1. Sites en injection et prévus à très court terme

GRDF a raccordé 2 sites sur son réseau de distribution en 2013, 3 en 2014, et une dizaine sont attendus en 2015.

Fin 2014, le potentiel d'injection des 6 sites raccordés représente **plus de 46 GWh de biométhane injectés annuellement**, soit la consommation d'environ 3850 foyers* (Hypothèses* : 8200 heures de fonctionnement

Base de consommation du client moyen de GRDF = 12 MWh/an).



A court-terme, une douzaine de sites supplémentaires pourrait être raccordée sur les réseaux de GRDF, GRTgaz, TIGF et Réseau GDS, totalisant un **potentiel total de plus de 250 GWh/an (soit la consommation d'environ 20 000 foyers¹)**. La progression est donc sensible.

9.2. Perspectives court/moyen terme (→ 2018, 2023)

A partir des données renseignées dans la base de projets biométhane au 01/10/2014 par les régionaux GRDF en charge du biométhane en région, on estime pour les années à venir **le nombre de projets qui vont se concrétiser**, dont on déduit les **quantités moyennes injectées chaque année, jusqu'en 2018**.

Les statistiques sont basées sur environ 300 projets pour lesquels tous les champs sont renseignés. Les prévisions sont obtenues à partir d'extrapolations sur cet échantillon.

Hypothèses :

- ⇒ Chaque projet injecte au débit demandé
- ⇒ La probabilité d'aboutissement des projets varie en fonction de leur degré de maturité

¹ Hypothèse de 8200 heures de fonctionnement/an, et de la consommation moyenne annuelle d'un foyer de 12 MWh (source GRDF 2012)

Année d'enregistrement du projet	émergence	faisabilité	détaillée	dimensionnement
2011 et avant	10%	20%	40%	100%
2012	20%	30%	50%	100%
2013	30%	40%	60%	100%
2014	40%	50%	70%	100%

- ⇒ Le nombre de sites qui injecteront dans le réseau de GRDF représente 80% des sites tous réseaux confondus (ELD et transport)
- ⇒ Les prévisions au-delà de 2018 (année 2015 + 4 ans) sont réalisées en tenant compte des tendances et de la feuille de route ADEME à horizon 2030

Avec ces hypothèses, on obtient :

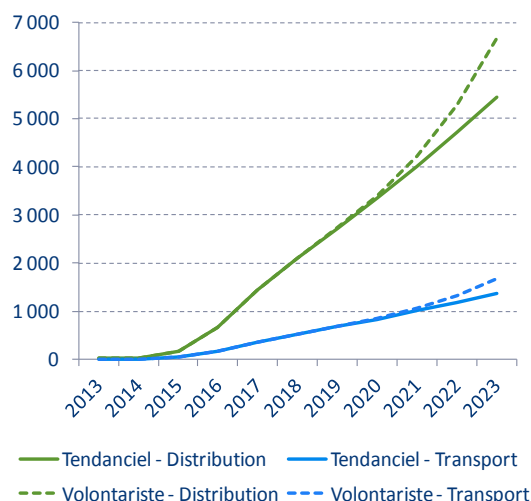
En 2018 :

~ 100 sites en injection ; 2,6 TWh injectés annuellement (0,2 Mtep)

En 2023 :

– Scénario tendanciel ~ 285 sites en injection ; 6,8 TWh injectés annuellement (0,5 Mtep)

– Scénario volontariste ~ 375 sites en injection ; 8,3 TWh injectés annuellement (0,6 Mtep)



Ces valeurs sont à rapprocher des capacités réservées par les projets dans les registres de capacité (source gestionnaires de registre, février 2015) :

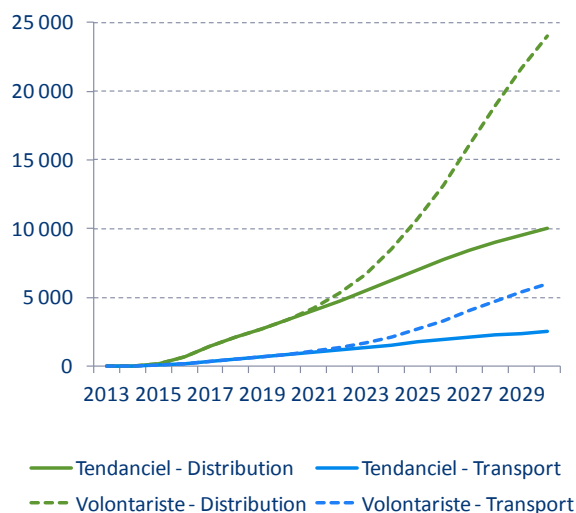
Gestionnaire Registre	Zones	Nb projet	Capacité réservée (m3/h)	Energie théorique (GWh PCS)
GRTgaz	GRD	96	24 104	2 174
	GRT	15	6 985	630
TIGF	GRD	6	1 506	136
	GRT	5	1 750	158
Total	France	122	34 345	3 098

A noter que la capacité réservée actuelle est légèrement supérieure à la prévision 2018, ce qui paraît cohérent avec l'abandon ou le retard de certains projets et l'émergence de nouveaux projets : les projets sont inscrits dans le registre à partir de l'étape « étude détaillée » pour la distribution ou « étude de faisabilité » pour le transport ; leur concrétisation n'est encore pas certaine à cette étape.

9.3. Perspectives long terme → 2030

En 2030 :

- Scénario tendanciel ~ 500 sites en injection ; 12 TWh injectés annuellement (0,5 Mtep)
- Scénario volontariste ~ 1400 sites en injection ; 30 TWh injectés annuellement (2,3 Mtep)



Seul le scénario volontariste est compatible avec les « 10% de gaz renouvelable dans la consommation finale » inscrits dans la Loi de Transition Energétique, en tenant compte d'un développement conjoint de la gazéification et des autres gaz renouvelables.

10. CONCLUSIONS

L'injection de biométhane dans les réseaux est une réalité et la dynamique est positive. Toutefois, depuis plusieurs mois, on note des alertes de la profession sur des signes d'essoufflement de la filière méthanisation.

Pour valider ce constat et identifier les points difficiles conduisant à ralentir voire stopper les projets, un état des lieux de la filière française sera mené dans le cadre de la mise en place du Comité National Biogaz.

Y participeront : l'ADEME, l'AAMF, l'ATEE, l'APCA, COOP de France, le CAF, GDF SUEZ, GRDF, GRTgaz, le SER et UNIFERGIE en association avec les ministères concernés.

Le choix du prestataire est en cours en décembre 2014. C'est Ecube qui a été retenu en 2015. Cette étude devrait aboutir au cours du premier semestre 2015.

Concernant le registre des Garanties d'Origine, son activité, même si elle a progressé depuis un an, est encore faible avec peu d'acteurs, peu de sites, peu de mouvements sur les GO. A noter un décalage important entre les quantités de biométhane injectées et le nombre de GO créées dans le registre.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DES EVOLUTIONS

1. AMELIORATION DE L'ERGONOMIE DU SITE

- NOUVELLE BANNIERE POUR LE REGISTRE DES GARANTIES D'ORIGINE



- NOUVEAU BOUTON « LISTE DES FOURNISSEURS INTERESSES PAR LE MARCHÉ DU BIOMETHANE » SUR LA PAGE D'ACCUEIL DANS L'ENCART « DEVENIR UN ACTEUR DU BIOMETHANE »



2. EXEMPLAIRE D'UNE ATTESTATION D'ORIGINE



Le Lorem Ipsum est simplement du faux texte employé dans la composition et la mise en page avant impression.

Ce document atteste qu'une opération d'utilisation des Garanties d'Origine listées ci-dessous a été enregistrée par le Registre National Français des Garanties d'Origine biométhane. Les garanties d'origine indiquées ne sont plus négociables ou utilisables. Toute vente ultérieure ou utilisation ultérieure de cette attestation d'utilisation est interdite. Tout amendement de cette attestation est interdit.

Fournisseur de GO :	Gaz Pur
Numéro SIRET du fournisseur des GO :	0072333455
Adresse du fournisseur des GO :	40 rue du Bac 75005 Paris résidence Untel étage untel
Bénéficiaires des GO :	J.P
Point physique de consommation :	gi234
Référence de l'opération d'utilisation de GO :	AN2014120510
Date de l'opération d'utilisation de GO :	2014-12-05 09:53:41
Mode de valorisation :	industrie
Date de début de consommation :	2014-11-03
Date de fin de consommation :	2014-11-04
Nom du site de Production :	BioGasPower1
Adresse du site de Production :	66 rue du ruisseau 64000 Bio City 3
TOTAL des GO utilisées (en MWh) :	7

La présente attestation d'utilisation de GO est générée par un fournisseur pour son client.

Le fournisseur est identifié par 3 champs : son **nom**, le **SIRET** de son entreprise et son **adresse** déclarée lors de son inscription au registre des GO.

Le client est identifié par 2 champs : son **nom** et l'identifiant de son **point physique de consommation**.

L'**opération d'utilisation de GO par le fournisseur pour son client** est définie de manière unique par sa **référence** dans le registre, la **date** à laquelle l'opération a été effectuée.

Sont aussi précisés les dates de **début** et de **fin** de consommation du biométhane correspondant à l'opération, sa **valorisation**, le **nom** et l'**adresse** du site qui a produit le biométhane.

Concernant la **valorisation du biométhane**, les choix possibles sont les suivants : carburant, industrie, chauffage particuliers, chauffage collectivités, autres.

Enfin, la **quantité totale** de GO en MWh utilisée lors de cette opération est précisée.